DEMANDE DE CÉSURE
pour 2024 / 2025

Formulaire à déposer impérativement avant le 15/07/2024 auprès de Mélina Van Temsche

La césure consiste pour un étudiant à suspendre ses études pendant une période d'un an afin de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger. Elle contribue à la maturation des choix d'orientation, au développement personnel, à l'acquisition de compétences nouvelles.

La période de césure ne peut excéder la durée maximale d'une année universitaire et est possible dès la fin de la 1ère année du cursus mais pas après la dernière année.

Elle devra se dérouler selon une période indivisible équivalant à l'année universitaire et dans le cadre du calendrier universitaire prévu **(de début octobre 2024 à fin septembre 2025).**

Il ne sera pas possible de prévoir une période de césure « à cheval » sur 2 années universitaires.

Les étudiants de Licence 3 doivent obligatoirement avoir validé l'ensemble de leurs ECTS et validé les 2 stages obligatoires s'ils souhaitent effectuer une année césure entre la L3 et le M1.

.....

ÉTUDIANT

Nom ……..…. Prénom…….....
N° étudiant :.....
Année d'étude en 2023/2024 :.....
Adresse……
Code postal…..……..
Ville……
☎……
Mail……

<u>Pièces à joindre</u> :

1. Lettre de motivation comprenant :

- parcours de l'étudiant
- projet personnel : préciser la nature du projet, le pourquoi, comment le projet participe à sa formation d'architecte, dans quel contexte le projet va se réaliser sur l'année ou le semestre universitaire
- son engagement **:** préciser ce à quoi l'étudiant s'engage et comment il va rendre compte de ce qu'il a fait.

2. Bulletin des notes obtenues sur l'année en cours pour les étudiants de L3 uniquement (En cas de blocage taïga, demander à votre gestionnaire de cycle)

.....

DEMANDE DE CÉSURE (à compléter par l'administration)

☐ Accordée
☐ Refusée

Date et signature du responsable de la scolarité :

.....

INSCRIPTION (à compléter par l'étudiant)

Date de la demande d'inscription :

Droits d'inscription (Cochez la case vous concernant) :

☐ **Exonération (pas de conventions de stage établies par l'école)**
☐ **Boursier (Si vous êtes boursier sur l'année de césure)**
☐ **Paiement partiel (L'étudiant prévoit d'effectuer des stages conventionnés par l'école durant l'année de césure et n'est pas boursier)**

Montants des frais partiels à prévoir pour les étudiants qui prévoient d'effectuer des stages durant l'année de césure
(Les boursiers et étudiants ne prévoyant pas de stages durant la césure ne sont pas concernés par ces frais):

Entre L1 et L2 : 186,50€
Entre L2 et L3 :186,50€
Entre L3 et M1 :256€ (Inscription possible uniquement si l'étudiant à validé tous ses ECTS de Licence)
Entre M1 et M2 :256€

Aucune convention de stage de Césure ne sera délivrée aux étudiants n'ayant pas payé les frais partiels lors de leur inscription en année de césure
(en dehors des boursiers ayant fournis leur notification de bourse sur l'année de césure).

☐ **Je m'engage à restituer un rapport de mon année de césure (3 à 4 pages) à la fin de cette dernière et avant les inscriptions pour la rentrée suivante (Présentation libre du rapport).**

Nom et signature de l'étudiant :

.....